



MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 380-2021 : « POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION »

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ :

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, VALÉRIE FISET,
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
QUE :

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE A ADOPTÉ, LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 380-2021 : « POUR FIXER LES TAUX DE TAXES
ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ET LES
CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION » LORS DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-THÈCLE LE
ONZIÈME JOUR DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN (11-
01-2021).

COPIE DE CE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉE À MON BUREAU OÙ TOUTE
PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT EN PRENDRE CONNAISSANCE.

DONNÉ À SAINTE-THÈCLE, CE 14^E JOUR DE JANVIER DE L'AN DEUX
MILLE VINGT-ET-UN.

Secrétaire-trésorière